

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Libournais, se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, à Libourne, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 mars 2024 par Monsieur le Président du CIAS, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 29 mars 2024				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
<b>Président</b>				
1. Philippe BUISSON			X	Sébastien LABORDE
<b>Vice-Président</b>				
2. Sébastien LABORDE	X			
<b>Membres élus</b>				
3. Sandy CHAUVEAU		X		
4. Marie-Noëlle LAVIE	X			
5. Jocelyne LEMOINE	X			
6. Brigitte NABET-GIRARD		X		
7. Jean-Luc LAMAISON		X		
8. Josette TRAVAILLOT	X			
9. Fabienne KRIER			X	Jean-Pierre REYREL
10. Hervé ALLOY		X		
11. Eveline LAVAURE-CARDONA			X	Anne-Marie ROUX
12. Marianne CHOLLET			X	Gilles BELAIR
<b>Membres nommés</b>				
13. Jocelyne ANTONIAZZI		X		
14. Jean-Pierre REYREL	X			
15. Brigitte METGE		X		
16. Michelle LACOSTE		X		
17. Nadine DUPROL		X		
18. Jean-Luc LETERME		X		
19. Karine BLAUDIER		X		
20. Sandrine LABEDADE		X		
21. Gilles BELAIR	X			
22. Anne-Marie ROUX	X			
23. Martine LALLET VAN BAELINGHEM	X			
SOUS-TOTAL	8	11	4	
Total présents ou ayant donné pouvoir				12

#### **Assistaient à la séance :**

M David BARREAU, Directeur du CIAS du Libournais  
Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne  
Mme Marie-France LAFAGE Responsable du Pôle Moyen du CCAS de Libourne  
Mme Sylvia BROUSSE, assistante administrative

#### **2024-04-09 CIAS : Subvention « Réseau Santé Social Jeunes du Libournais 2024 »**

Vu la délibération n° 2015-06-077 du 2 juin 2015 élargissant la compétence de la Cali au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire en matière de soutien aux équipements de santé pluridisciplinaire et à l'attractivité médicale.

Vu la délibération du 3 décembre 2019 modifiant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale et en confiant la gestion au CIAS du libournais.

Vu la convention pluriannuelle 2023-2025, signée en 2023.

Considérant que l'intérêt communautaire concerne :

- « - Le soutien aux actions de promotion et de prévention de la santé à l'échelle supra communale,
- La contribution à l'amélioration du parcours de santé sur le territoire, notamment en matière de santé mentale,
- La participation à la promotion des habitudes de vie et un environnement favorable à la santé à l'échelle supra communale ».

#### **Le RSSJL a pour objet de :**

- Prévenir la dégradation de la santé psychique des jeunes de 11 à 25 ans en souffrance psychosociale et isolés sur le territoire de la Cali,
- Soutenir les démarches d'insertion et d'accompagnement social des jeunes,
- Agir sur la continuité des parcours de vie des jeunes (santé, scolaires, socio-professionnels...) en limitant les périodes de rupture et leurs impacts,
- Faciliter l'accès et l'accompagnement aux soins,
- Favoriser le processus d'autonomisation des jeunes et leur permettre d'être acteurs de leurs choix de vie.
- Contribuer à l'amélioration de l'offre de prévention et de soins en santé mentale sur la Cali et plus globalement sur le Grand Libournais

Ainsi le RSSJL déploie sur la Cali et l'ensemble du Grand Libournais, des actions de soutien psychologiques en direction des jeunes et de leurs proches. En plus de la souffrance psychique, des problématiques sous-jacentes émergent rapidement : problématiques familiales, scolaires, d'insertion, de santé, de sexualité, d'addictions. Les situations vécues par les jeunes témoignent encore d'une augmentation des troubles anxieux (mal être + + +, dépression, crise suicidaire...).

#### **L'activité 2023 sur la Cali :**

- Permanences sur les communes de : Coutras (LEPI), Saint Médard de Guizières (Mairie), Libourne (Mission locale), Izon (Point rencontre jeunes), Guîtres (médiathèque), Les Eglisottes (MFR).
- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'activité du RSSJL est en hausse :
  - Nombre de jeunes reçus : + 29 % (+ 12 % sur le Grand Libournais)
  - Nombre d'entretiens : + 19 % (+ 3% sur le Grand Libournais)

Cette augmentation résulte de l'augmentation des besoins ainsi que du choix du RSSJL de renforcer son action sur le Nord Libournais.

#### **Moyens humains :**

Depuis l'appel à projet Regards Pluriels, le RSSJL dispose de 5 psychologues (3,27 ETP) dont 2 mis à disposition par l'hôpital et également salarié du RSSJL, d'où le chiffre de 5 psychologues.

#### **Partenariat**

Travail de fond avec d'autres acteurs.

- Le RSSJL poursuit sa mission d'acteur de prévention en santé mentale sur le territoire du Grand Libournais, à travers son implication dans le CLS/CLSM. En 2023, alors que le Contrat Local de Santé rencontrait des difficultés suite au départ de sa coordinatrice, le RSSJL a repris la coordination et l'organisation des Semaines d'Information en Santé Mentale sur le Grand Libournais sans contrepartie financière.
- Avec la mission locale de Libourne : permanence et participation aux Carrefours Santé & Social et aux ateliers Vitalité.

#### **Financements**

- Depuis sa création le RSSJL bénéficie de financement du Département de la Gironde et de l'Etat au travers de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la région.
- Les EPCI du Grand Libournais ont été également sollicités, à compter de 2019, afin de contribuer à l'intervention du RSSJL, en fonction du nombre d'habitants par collectivité. La contribution était jusqu'en 2022 de 0,23 € / habits et représentait pour la Cali 20 000 €.
- Afin de maintenir l'activité une augmentation de la part par habitants est demandée depuis 2023 (0,29 € / habits) ce qui représente pour la Cali 26 000 €.

## Evolution

Les augmentations de l'activité du RSSJL a nécessité la mise en place d'une modification des conditions d'exercices des psychologues :

- Réduction au maximum des demi-journées, en regroupant le plus possible les lieux d'intervention,
- Instauration pour chaque psychologue d'un temps hebdomadaire de 3 h, sans entretien avec les jeunes et les parents afin de permettre le lien avec les partenaires et de réfléchir aux accompagnements et aux orientations possibles.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à :

- effectuer le versement d'une subvention de 26 000 € au RSSJL. Comme le prévoit la convention pluriannuelle 203-2025, le montant pour l'année 2025 sera réinterrogé en fonction du bilan d'activités et financier.

Imputation budgétaire :

Budget CIAS - Santé publique -

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Vice-Président  
Sébastien LABORDE



Pour expédition conforme

Pour le Président,  
Par délégation,  
Sébastien LABORDE  
Vice-Président du CIAS du Libournais

